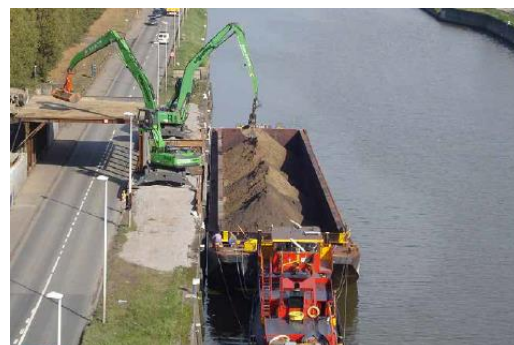


# Transferts transfrontaliers de terres vers la Wallonie : une opportunité pour la région ?



Colloque Asenas - FEDEXSOLS - 26/09/2019

Dimitri Descamps - Envisan

## CONTEXTE

- ▶ Mise en place progressive d'unités industrielles de recyclage de terres polluées en Wallonie
  - Plusieurs membres ASENAS : Hainaut, Namur, Liège
  - Traitement biologique / lavage physico-chimique ,...
  - Investissements importants effectifs... et projetés!
    - Projets R/D
    - Intégralité Chaîne des valeurs du recyclage /valorisation déblais pollués en Wallonie
- ▶ Rayonnement entreprises / bureaux d'études à l'International:
- ▶ Certains flux de terres polluées
  - ▶ mis en décharge à l'étranger: GD Luxembourg, Nord FR, Est FR
  - ▶ solutions recyclage/valorisation existent en Belgique, en Wallonie en particulier
- ▶ Démarche ASENAS objectif importation de terres polluées en Wallonie : mars 2016
- ▶ Dossier complexe > à ce jour: **ZERO T. IMPORTEE**

# SITUATION PREOCCUPANTE

## Destination Wallonie

- Zero dossier OK SPW > 2016
- Zero T terre polluée importée

## Destination Région Flamande

- fluidité / facilité
- Plusieurs dizaines de milliers de T /an de terres polluées importées



## SITUATION PREOCCUPANTE - Impact industriel

- ▶ CT = Investissements importants > volumes à traiter garantis
- ▶ Taille du marché wallon + évolution législation > nécessité ouverture marchés étrangers
- ▶ Chaque étape filière sur le territoire = plus-value et emploi wallon
  - Chaîne logistique: chargeurs/ affrêteurs/ bateau / rail / route
  - Traitement et recyclage
  - R/D
  - Valorisation terres traitées

# SITUATION PREOCCUPANTE- Impact logistique

## ► Non sens logistique Exemple 1 - GD Luxembourg - Cas Concret 3000T

<p>Luxembourg &gt; C.T. Province Liège</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Total 128 km camion</li><li>• Dont 93 km sur réseau routier SPW</li></ul>	<p>Luxembourg &gt; C.T. Province Limbourg</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Total 177 km camion</li><li>• Dont 105 km sur réseau routier SPW</li></ul>
	<p>Luxembourg &gt; C.T. Province Flandre Occidentale</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Total 267 km camion</li><li>• Dont 140 km sur réseau routier SPW</li></ul>



**Conclusion: Supplément logistique effectif de 15120 T-Km**

## SITUATION PREOCCUPANTE- Impact logistique

### ► Non sens logistique Exemple 2 - Nord France

N. France > C.T. Province Hainaut

- Total 33 km camion

N. France > C.T. Province Flandre occidentale

- Total 177 km camion





# CONTEXTE mars 2018 - Plan Wallon Déchets/Ressources

*« assurer d'une approche efficace des transferts transfrontaliers pour conforter et développer une industrie de pointe de la gestion des déchets en Wallonie, capable de se positionner favorablement au niveau international dans les domaines de pointe de l'économie circulaire" ;*

- *"Dans le cadre des transferts transfrontaliers de déchets destinés au remblayage, on recherchera le meilleur résultat global sur le plan de l'environnement, dans le respect notamment du règlement (CE) n° 1013/2006" ;*
- *"veiller à ce que les importations de déchets en vue de les valoriser dans des opérations de remblayages n'aient pas pour conséquence de devoir éliminer des déchets locaux similaires ou de devoir traiter ces derniers d'une manière non conforme aux mesures prévues dans le plan de gestion des déchets ou adoptées dans le cadre de la gestion des sols" <sup>1</sup>.*

## Demarche ASENAS: groupe de travail ASENAS - SPW

- ▶ 2016 - Thématique principale: les volumes concernés
  - Encadrer administrativement les demandes
  - Rassurer les autorités > Volumes limités!
- ▶ Mars 2016 à octobre 2018-Thématiques abordées
  - **Législation européenne** - Règlement 1013 Transferts Transfrontaliers
  - Capacité de traitement suffisante Wallonie (principe d'**autosuffisance**)
  - **Exutoires** suffisants pour terres traitées
  - **Caractérisation des terres** :déchet doit être identifié très clairement caractéristiques + origine doivent être connues.
  - Recours à **plateforme pré-traitement** (dans pays de départ)
    - Permet d'éviter un dossier pour chaque chantier:
      - Travail Administration
      - Risque timing
    - > notion de « nouveau producteur »
    - une partie de la charge polluante doit être retirée + caractère homogène du déchet



## Demarche ASENAS: groupe de travail ASENAS - SPW

Base échanges et éclaircissements progressifs:

- ▶ plusieurs dossiers introduits < 10/2018
- ▶ Refus



Plusieurs réunions de travail 03/2016 > 10/2018

- ▶ ASENAS
- ▶ SPW /DG03
- ▶ Cabinet Di Antonio
- ▶ Cabinet Jeholet
- ▶ Ports Autonomes Wallons



10/2018: consensus

- ▶ Sur le fond : possibilité d'importer sous conditions
- ▶ Accessibilité service compétent SPW + analyse informelle préalable

## 02/2019: Proposition circulaire administrative

## Proposition circulaire administrative - Février 2019

- ▶ Autosuffisance:
  - ▶ max 10% capacité totale de traitement,
  - ▶ Soit 125.000 T/an
- ▶ Période d'observation 1 an> Importation restrictive
  - ▶ Critère n° 1- Sélectivité des **unités industrielles** réceptrices
    - ▶ Unités autorisées pour le traitement BIO / PHY et/ou Thermique
  - ▶ Critère n° 2-sélectivité des **flux de terres importés**
    - ▶ Terres sur lesquelles plus-value traitement avérée
    - ▶ Sup Type 5 après 1er nov 2019
  - ▶ Critère n° 3-**logistique** fluviale ou ferroviaire systématiquement privilégiée

## Proposition circulaire administrative - Février 2019

- ▶ 3 ans d'échanges



*Avec le temps et la patience, la feuille de mûrier devient soie*

*Lao-Tseu*

## Situation depuis février 2019

- ▶ Plusieurs dossiers visant l'importation ont été réintroduits
  - ▶ Intègrent la table des matière standard
  - ▶ Intègrent les dispositions de la proposition de circulaire
- ▶ Zero dossier d'importation terres polluées accepté à ce jour (...!)
- ▶ Pas d'accès au service compétent pour analyse préalable informelle

# Points posant problème

- ▶ Autorisations insuffisantes des centres de regroupement/pré-traitement étrangers
  
- ▶ Centre de regroupement / prétraitement :
  - ▶ Producteur
  - ▶ lieu , procédé de production
  - ▶ Caractère homogène du déchet sortant et destiné à l'importation
  
- ▶ Redevances sur les **mouvements** :
  - ▶ préfinancement AVANT décision SPW >>> Dossier refusé 3 X est payé 3 X
  - ▶ En FL: redevance mouvement SSI OK sur importation

## Question ouverte

“Hormis le point des revedances, tous les points de blocage ayant trait aux centres de regroupement à l'étranger, la bonne stratégie est -elle que chaque acteur introduise un dossier par chantier de provenance?”

Impact N dossiers

Impact charge de travail

Impact timing



# CONCLUSION

Transferts transfrontaliers de terres polluées vers les usines de traitement en Wallonie = réelle opportunité pour la Région:

- ▶ industrie du traitement des déchets
- ▶ entreprises des travaux de dépollution
- ▶ logistique « propre »

L'économie circulaire est d'ailleurs un pilier de la **DPR 2019**

Nous pensons pouvoir y parvenir au moyen :

- ▶ Un **soutien fort** de l'industrie du recyclage de terres polluées en Wallonie
- ▶ Une **harmonisation** des pratiques entre Régions
- ▶ Une **relation ouverte et constructive** avec le service compétent du SPW et d'une véritable mise à disposition de **l'expertise des agents** pour **faciliter** l'importation de terres polluées dans le respect strict du consensus et de la législation



MERCI DE VOTRE ATTENTION!

[www.asenas.org](http://www.asenas.org)

